



Commune 145/HORBOURG-WIHR

Mairie de Horbourg-wihr
44 Grand'rue
68180 HORBOURG-WIHR

WEISS Stéphane

Dossier suivi par

Tél. : 03.89.55.64.90

Mail : stephane.weiss@caaa68.fr

Cotisations foncières Extrait du rôle de l'année 2025

145/HORBOURG-WIHR

Cultures	Superficie	Jours	Total jours	Gain	Salaires	Taux	Unités
Terres	618	100	61 800	56,57	3 496 026	11,00	38 456 286
Prés	18	100	1 800	56,57	101 826	11,00	1 120 086
Vergers	8	100	800	56,57	45 256	11,00	497 816
Vignes	2	250	500	56,57	28 285	12,00	339 420
Forêt	21	7	147	56,57	8 315	20,00	166 315
Landes	7	5	35	56,57	1 979	5,00	9 899
Carrières	0	5	0	56,57	0	5,00	0
Etangs	0	5	0	56,57	0	5,00	0
Jardins	11	300	3 300	56,57	186 681	11,00	2 053 491
Totaux	685		68 382		3 868 368		42 643 313

Coefficient de répartition : 0,350

Montant de la cotisation : 14 917 €

Argent de chasse versé en 2024 : 700 €

Cotisation répartie entre les propriétaires fonciers de la commune : 14 217 €

Le paiement de l'argent de chasse d'un montant de 700 € doit être effectué sur le compte suivant :
FR33 4003 1000 0100 0017 4108 X31 / CDCGFRPPXXX

Mulhouse, le 13 mars 2025

Madame, Monsieur le Maire,

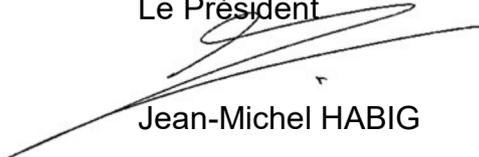
En application des textes qui régissent le recouvrement des cotisations d'assurance-accidents agricoles dans les départements du Rhin et de la Moselle, nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint l'extrait du rôle des cotisations foncières de l'année 2025.

Cet extrait est à **afficher en mairie pendant 15 jours** suivant sa réception et son affichage à annoncer selon l'usage local.

Toute observation à l'encontre du contenu du présent extrait, notamment celle relative au montant de la cotisation couvert par le produit des baux de chasse, doit être formulée impérativement avant le **31 mars 2025**.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président



Jean-Michel HABIG